

## **Compte-rendu Réunion riverains Novembre 2023**

Réunion du 16 novembre 2023 – 18h00 en salle Méditerranée

### **Listes des présents :**

#### **Riverains :**

- Christian PATRUNO  
Didier GIMENEZ
- Frédéric MARCHEIX
- Ludovic GALIN
- Gabriel AGOURIAN
- Bruno SQUADRANI
- Alain FUMIN
- Martine LANDOZ
- Fatima HACHIMI
- Yvonne NTAWUGASHIRA
- Yves LEROY
- Gisèle MARCHOINE
- Pascal CORNVEL
- Joël GALINDO
- Pascal CAUSSE

#### **Mairie :**

- Mr. MARCHETTO  
Jean-Baptiste SAGLIETTI

#### **Personnel TotalEnergies :**

- Cécile PAIRIN
- Emilie CHALLET
- Amandine YOU
- Laurent BONNAUD  
Philippe BILLANT

### **Ordre du jour :**

- Introduction
- Rappel des plaintes
- Allo Industrie
- Grand Arrêt
- Moment de convivialité

Début de la réunion : 18h05

Fin de la réunion : 19h45

→ Rappel des objectifs principaux de la réunion : échanges & présentation des projets de la plateforme de La Mède

**Questions/Réponses au fil de l'eau :**

Question : Les travaux du Grand Arrêt vont-ils générer du bruit la nuit ?

**Réponse** : La plupart des travaux aura lieu en journée. Des tirs radios auront lieu à partir de minuit mais sans nuisance.

Des bruits pourraient être perçus lors de nettoyage à haute pression

Question : Il y a beaucoup d'enfants qui prennent le bus sur l'Avenue Mirabeau. Environ une vingtaine d'enfants. Quelles sont les mesures prises pour la sécurité routière ? Y aura-t-il des ralentisseurs supplémentaires.

**Réponse** : Des agents de sécurité seront présents au niveau des entrées de parking, à proximité de l'arrêt de bus. Également, des ralentisseurs et des panneaux de limitation de vitesse à 30km/h seront installés. Nous allons nous rapprocher de la mairie pour étudier le sujet de l'arrêt de bus.

Question : Y aura-t-il un impact négatif sur les restaurants de La Mède ?

**Réponse** : Non, les restaurants ne seront pas moins fréquentés. Bien que le Grand Arrêt implique la mise en place d'un espace restauration, celui-ci n'enlève pas la clientèle des restaurants car les personnes en renfort sur le Grand Arrêt ne fréquentent pas habituellement les restaurants de la Mède.

Question : Comment est-il possible de diminuer l'impact des odeurs ?

**Réponse** : De nombreux travaux de maintenance sont mis en œuvre pour réduire les odeurs. Par exemple, des projets de réduction des COV sont en cours. Aussi, nous réalisons des travaux pour améliorer l'étanchéité des toits des bacs et nous réduisons la quantité d'hydrocarbures qui arrivent aux bassins de décantation en mettant en place des purgeurs automatiques. Nous travaillons constamment sur l'amélioration de notre plateforme même en dehors de nos Grands Arrêt.

Question : Comment améliorer le paysage « industriel » ?

**Réponse** : La transformation du site nous amène à démanteler des cheminées au fur et à mesure, ce qui « améliore le paysage ».

**Question** : Qu'est-ce que réellement un Grand Arrêt ?

**Réponse** : Un Grand Arrêt correspond à l'arrêt de toutes les unités afin d'y effectuer une révision complète. Ces arrêts interviennent tous les 7 ans.

Pendant cette période de Grand Arrêt, qui dure environ 6 semaines, de nombreuses entreprises sont mobilisées pour réaliser des activités d'inspection et de maintenance.

**Question** : Quand est ce que le nouveau PPRT sera approuvé ?

**Réponse** : L'enquête publique a désormais eu lieu. Le PPRT devrait être approuvé d'ici mi-2024.

**Question** : Quel est le périmètre du PPRT ?

**Réponse** : L'Etat a publié publiquement les périmètres sur son site internet :

[Plans de Prévention des Risques Technologiques \(PPRT\) – La prévention – Environnement, risques naturels et technologiques – Actions de l'État – Les services de l'État dans les Bouches-du-Rhône \(bouches-du-rhone.gouv.fr\)](https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/plan-prevention-des-risques-technologiques-pprt)

**Question** : Quelle est la nature des travaux du PPRT ?

**Réponse** : La nature des travaux dépendra de la zone d'habitation. Pour certains habitants ces travaux concerneront un renforcement des fenêtres ou la pose de films sur les vitres par exemple.

**Question** : Quand débiteront les travaux du PPRT ?

**Réponse** : Il faut tout d'abord que le PPRT soit approuvé. Ensuite, un zonage des travaux sera fait. Un référent travaux sera nommé pour faire un suivi. Des prêts à taux zéro seront disponibles et les travaux seront intégralement remboursés. La mise en place du nouveau PPRT reste une décision préfectorale. Vous pouvez retrouver les communications très précises et encadrées de l'Etat sur le sujet du PPRT :

[Plans de Prévention des Risques Technologiques \(PPRT\) - La prévention - Environnement, risques naturels et technologiques - Actions de l'État - Les services de l'État dans les Bouches-du-Rhône \(bouches-du-rhone.gouv.fr\)](https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/plan-prevention-des-risques-technologiques-pprt)